

**Conseil d'Administration du CCAS  
Compte rendu du Jeudi 26 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le jeudi 26 novembre à 20h le Centre Communal d'Action Social de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de la Vice-Présidente Anne CANAUD

**Date de la convocation : 17 novembre 2015**

Présents : Anne Canaud, Anne Fréhel, Claudette Palluaud, Michèle Gloux, Brigitte Maindron, Sylvie Sauvignon, Joseph Merceron, Bernard Brunet, Christian Vignaud, Alain Bouvet

Absent excusé : Didier Geslin,

Absent représenté : Lucien Texier par Sylvie Sauvignon

Absent : Catherine Fillon

Invité : Frédéric Gloria

Secrétaire de séance : Frédéric Gloria

**Nouveau membre élu du Conseil d'Administration du CCAS**

Madame la Vice-Présidente accueille Monsieur Alain Bouvet dans ses nouvelles fonctions d'administrateur du CCAS.

Suite à la démission de Madame Claude FERRET en date du 23 septembre 2015

Conformément à la délibération n° 2015-02/11 du Conseil Municipal du mardi 17 novembre 2015,

les membres du Conseil Municipal, membres du Conseil d'Administration du CCAS sont :

Anne CANAUD, Anne FRÉHEL, Catherine FILLON, Sylvie SAUVIGNON, Joseph MERCERON, Alain BOUVET

**Secrétariat de séance**

M Brunet fait remarquer qu'au regard de l'article 13 du règlement intérieur du CCAS il n'y pas lieu de désigner de façon systématique un secrétaire de séance. Il suffit de l'appliquer.

*Article 13 : secrétariat des séances :*

*En présence du président de séance, le vice-président assure le secrétariat avec l'aide du directeur qui assiste aux réunions. En l'absence du président le directeur assure le secrétariat.*

**Approbation du dernier compte-rendu**

Approuvé à l'unanimité.

M Brunet s'interroge sur la communication mise en place par la commune sur l'accueil des migrants. Il lui semble que les informations, notamment sur le panneau lumineux, ont été retirées rapidement.

Mme Canaud, lui répond qu'il y avait beaucoup d'autres informations à communiquer et que par ailleurs le panneau présente des dysfonctionnements qui limitent son utilisation.

**Projet de délibération**

La modification initiale concernait l'article 13, après avoir échangé le Conseil d'Administration décide de modifier également l'article 10 du règlement intérieur de l'aide alimentaire.

- 2015 / 01-11 : Modification du règlement intérieur de l'aide alimentaire.

Vu le règlement intérieur de l'Aide Alimentaire adopté par délibération n° 2009 – 03/12

Vu l'article 16 du règlement intérieur, portant sur les modalités des modifications

Vu la modification du règlement intérieur par délibération en date du 15 novembre 2011

Vu la modification du règlement intérieur par délibération en date du 09 septembre 2014

Vu la modification du règlement intérieur par délibération en date du 20 novembre 2014

Vu la demande de la Madame la Vice-Présidente

Madame la Vice-Président du CCAS, propose aux membres du Conseil d'Administration de modifier l'article 10 portant sur les horaires des distributions et l'article 13 portant sur les absences des bénéficiaires aux distributions et les suspensions des droits.

Article 10 : La distribution débute à 9h30 Les parts des absents sont redistribuées aux bénéficiaires présents.

Article 10 modifié : La distribution se déroule de 9h30 à 10h00. Les parts des absents sont redistribuées aux bénéficiaires présents.

Article 13 : En cas de 2 absences aux distributions sans en avoir au préalable avisé les services du CCAS conformément à l'article 12, les bénéficiaires s'exposent à une suspension de leurs droits à l'aide alimentaire

**Article 13 modifié :**

En cas de 2 absences aux distributions sans en avoir au préalable avisé les services du CCAS conformément à l'article 12, les bénéficiaires s'exposent à une suspension de leurs droits à l'aide alimentaire

En cas de 2 suspensions de leurs droits alimentaires, les bénéficiaires ne pourront plus prétendre à faire valoir leurs droits éventuels, pour une période de 6 mois.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d' Administration à l'unanimité approuve les modifications du règlement intérieur de l'aide alimentaire.

**Aide alimentaire**

## • Nouvelles demandes

Bénéficiaire	Part enfant	Part adulte	Revenu fiscal	Revenus – charges / Nbre de personnes au foyer			
				Revenus		Charges	
Mme C M	1	2		Revenus salariée	540	Loyer	541
				CAF (AL)	408	énergies	152
				ASS	487	Assurances	140
			pension alimentaire	210		téléphone - internet	20
						Mutuelle	94
						Taxe d'habitation	32
						crédit voiture	88
				TOTAL	1645	TOTAL	1067
						Dette	-
<b>Avis du CCAS : Défavorable</b>			Reste à vivre : 578€ 192,66€/personnes				

Bénéficiaire	Part enfant	Part adulte	Revenu fiscal	Revenus – charges / Nbre de personnes au foyer			
				Revenus		Charges	
M. D B	1	2		Revenus salariée		Loyer	422
				CAF (AL)	353	énergies	152
				RSA	782	Assurances	121
			en attente des droits ASSEDIC			téléphone - internet	20
						Mutuelle	54
						Taxe d'habitation	
				TOTAL	1135	TOTAL	769
						Dette	-
<b>Avis du CCAS : Favorable</b>			Reste à vivre : 366€ 122€/personne				

## • Planning de la distribution

DATES	INTERVENANTS
Jeudi 07 janvier 2016	Les membres du conseil d'administration informeront Madame Anne CANAUD de leurs disponibilités afin de pouvoir établir le planning.
Jeudi 21 janvier	
Jeudi 04 février	
Jeudi 18 février	
Jeudi 03 mars	
Jeudi 17 mars	
Jeudi 31 mars	
Jeudi 14 avril	
Jeudi 23 avril	

Madame Canaud rappelle qu'un colis offert par le CCAS sera remis aux bénéficiaires le jeudi 07 janvier

Elle fait également un appel aux bénévoles pour la collecte nationale des banques alimentaires du vendredi 27 et samedi 28 novembre.

**Repas des aînés** : Bilan de la manifestation

Participation de 70 personnes , le repas, le gâteau (préparé par le boulanger d'Esnandes) et l'animation musicale furent très appréciés. Cette année la journée s'est clôturée plus tôt du fait de la retransmission d'un événement sportif.

Madame Canaud remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

**Chocolats des aînés** : Point sur l'organisation

Cette année la distribution concernera 107 personnes célibataires, dont 45 résidents des Brise-Marines, et 41 couples.

L'organisation se met en place (équipes, parcours, horaires)

Le rendez-vous des bénévoles est fixé au samedi 12 décembre à 13h30 à la mairie.

M Bouvet informera Madame Canaud de son éventuelle disponibilité.

M Brunet demande à ce que cette année il ne soit pas, comme l'année dernière, seul pour la distribution.

Madame Canaud y veillera.

## Veille sociale

Frédéric Gloria informe le conseil d'administration de 2 situations préoccupantes.

La première concerne un couple de personnes âgées qui connaissent des problèmes graves de santé et qui n'ont pas de famille à proximité. La prise en charge se fait de façon concertée et collective par RESAUNIS, la MAIA (gestion de cas pour personnes âgées en situation complexe), le médecin traitant, l'infirmière, l'aide à domicile et le CCAS. Des solutions vont être adaptées afin de répondre aux pertes d'autonomie des 2 personnes.

La seconde situation porte sur une dame âgée qui habite avec son petit fils atteint d'un handicap. La dame éprouve des difficultés croissantes dans la gestion des tâches quotidiennes. Leur habitation n'est pas en très bon état et se dégrade. Là aussi, une prise en charge se construit autour de ces 2 personnes, avec le mandataire judiciaire, la MAIA et le CCAS.

Il est important que les membres du conseil d'administration du CCAS soient informés de ces situations afin d'être collectivement vigilant, notamment sur les périodes des weekends.

## Fiches thématiques CCAS

Présentation de la nouvelle proposition de la fiche thématique n°1, portant sur le CLIC.

Il reste encore des modifications à apporter. M Vignaud se propose de rencontrer l'agent municipal en charge de la communication afin de procéder, avec elle, aux corrections souhaitées.

M Brunet fait le constat que le groupe de travail du CCAS, à l'origine de la création de la fiche thématique, ne s'est réuni qu'une seule fois le 31 mars. Frédéric Gloria, précise que la dynamique des rencontres appartient aux membres du conseil d'administration. Que chacun peut l'interpeller pour organiser des rencontres avec des thématiques de travail. Les réunions seront alors organisées après validation du Président ou de la Vice-Présidente du CCAS.

## Commission permanente

La commission fait part au conseil d'administration de sa décision, sur une demande d'aide alimentaire

Commission permanente du jeudi 01 octobre 2015							
Bénéficiaire	Part enfant	Part adulte	Revenu fiscal	Revenus – charges / Nbre de personnes au foyer			
				Revenus		Charges	
Mme S P		1	10330	CAF (AL)	73,00	Loyer	387,45
				ASSEDIC	767,00	énergies	110,65
						Assurances	115,00
						téléphone - internet	20,00
						taxe d'habitation	23,08
						mutuelle	96,22
				TOTAL	840,00	TOTAL	752,40
						Dette	-
Avis du le commission : Favorable				Reste à vivre : 86,60€			

## Questions diverses

### • ALSH :

collectif enfance : Demande de l'ALSH d'adhérer au collectif enfance des centres de l'agglomération Rochelaise.

Sans coût financier supplémentaire, le collectif propose des réunions de directeurs (échanges, concertations, recherches de solutions aux problématiques communes), des formations gratuites pour les animateurs, des activités communes entre les centres en s'appuyant sur les compétences des équipes.

Intérêt supplémentaire pour l'équipe : rencontrer et échanger avec les salariés d'autre structures. Créer un réseau professionnel. **Avis favorable à l'unanimité**

Information sur le rôle formateur de l'ALSH qui accueille des stagiaires dans le cadre scolaire (3ème) et dans le cadre de la formation du BAFA.

Plusieurs questions sont posées sur l'activité de l'ALSH (fréquentation, périodes d'accueils, organisation des familles...). Frédéric Gloria annonce qu'il est prévu qu'un bilan d'activité de l'ALSH soit présenté au conseil d'administration au début de l'année 2016.

### • Brises Marines : Invitation au goûter de Noël du lundi 14 décembre à partir de 15h30

Les administrateurs qui souhaiteraient participer au goûter en informeront Madame Canaud.

• Communication : Madame Fréhel souligne un manque de dynamisme dans la communication du CCAS sur le site et/ou Blog de la commune. Frédéric Gloria reconnaît que ce n'est pas une habitude de travail. Il serait peut-être souhaitable que le service communication de la commune mette en place cette dynamique en interpellant les différents services. M Brunet, fait valoir que c'est à l' élu en charge de la délégation communication, Monsieur Aube, de donner les consignes au service concerné. Mme Fréhel rencontrera les agents du service communication afin d'aborder ce sujet.

